



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 8899

Texte de la question

M. Yves Jégo attire tout particulièrement l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées sur les possibilités de lutte contre l'exclusion des personnes handicapées grâce à la musique. En effet, les travaux menés par de nombreuses associations ainsi que par des éducateurs spécialisés en musicothérapie ont démontré que la musique était un moyen des plus opérant pour lutter contre l'exclusion née d'un handicap, qu'il soit physique, mental, ou même social. La mise en oeuvre d'une véritable généralisation de ce type de procédé ne pourra cependant se faire que si les conservatoires de musique créent des classes d'accueil pour toute personne souffrant de l'un de ces trois handicaps. Par ailleurs, le Gouvernement travaille actuellement à la révision de la loi d'orientation de 1975 sur le handicap. Aussi, souhaiterait-il que le Gouvernement puisse envisager de proposer, dans le cadre de la modification de ce texte, d'y inscrire l'obligation pour chaque conservatoire de musique, municipal ou national, d'ouvrir au moins une classe d'accueil pour les personnes handicapées physiques, mentales ou sociales.

Données clés

Auteur : [M. Yves Jégo](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8899

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2002, page 4915